

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [3]

Artikel: Vaud

Autor: M.K.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Une minorité qui en défend une autre

Bien que pensant que la Suisse, à l'instar d'autres pays, devrait pouvoir introduire un service civil, notre propos n'est pas de prendre ici une position radicale face aux objets de conscience et aux motifs qui les animent (religieux, politiques ou autres). Si nous prenons la plume, c'est pour avoir assisté en janvier, au Tribunal de Cully, à la condamnation par le tribunal militaire de division 10A du chanteur-compositeur-interprète Pierre Chastellain. Ce dernier, 30 ans, a décidé, après avoir participé à six cours de répétition, de ne plus porter l'uniforme, pour raison de conscience. Il prend cette décision par souci d'harmonie intérieure et parce qu'il trouve que la loi devrait reconnaître la liberté de pensée. Il ferait du Service civil s'il en existait un actuellement, ne porte pas de jugement global sur l'armée, admet la légitimité d'une défense nationale, mais croit que la collectivité peut être défendue de différentes façons et pas uniquement par les armes. La défense passive n'a-t-elle pas fait ses preuves en temps de guerre par exemple ?

C'est une femme, Anne-Catherine Ménétréy, députée au Grand Conseil vaudois et qui fut candidate au Conseil d'Etat, qui a choisi de défendre Pierre Chastellain. Elle n'est pas juriste, mais elle l'a fait de manière intelligente, sensible, insistant sur les choix « humains » qu'a fait l'accusé. Elle a tenté cette expérience parce qu'en tant que femme, que femme politique de surcroît et représentant par là-même une minorité, elle se sent solidaire de l'artiste représentant une autre minorité. En tant que femme, en tant qu'être « différent », ne mène-t-elle pas sur d'autres fronts, d'autres combats ? Une femme, dit-elle peut défendre la communauté sans faire partie de l'armée et puis, n'est-il pas étrange finalement que l'armée contre laquelle elle n'est pas hostile en ce qui la concerne, envoie en prison ceux qui désirent vivre selon un vrai esprit démocratique ? Il faut rapprocher l'armée du peuple, il faut une justice qui ne triche pas, qui ne soit pas spécialisée. Et puis de quel droit l'armée fouille-t-elle dans la conscience des gens ?

Anne-Catherine Ménétréy qui sait que Chastellain ne peut être acquitté requiert une peine minimale avec sursis et exclusion de l'armée. Il écope de deux mois de prison ferme, pour refus de servir, il est exclu de l'armée et paiera les frais de la cause, la cour ayant considéré son objection comme politique.

Ce procès s'est déroulé dans la dignité. De nombreux témoins, pour la plupart des artistes, étaient là pour soutenir Chastellain. Une ombre au tableau : une partie du public et quelques journalistes ne purent assister au procès, la salle du Tribunal étant trop petite. On aurait pu prévoir une autre salle ou plus simplement ajouter des chaises...

M. K.

20^e anniversaire pour les Vaudoises

Le 3 février dernier, au Centre paroissial de St Jacques, les membres de l'ADF accueillaient le Comité d'action de 1959, de nombreux représentants des autorités, dont M. Georges-André Chevallaz, Conseiller fédéral et 7 Conseillers nationaux vaudois, des déléguées des associations féminines (autres groupes ADF, FRC, Alliance, etc) dont Mmes Yvette Jaggi, Jacqueline Berenstein-Wavre, Janine Rappaz... Mme Gertrude Girard-Montet souffla les bougies d'un des gâteaux d'anniversaire ; elle reçut une rose comme tous les membres du comité d'action de 1959 et comme M. Charles Bettens, présent lui aussi. (M. Bettens avait déposé une motion en 1945 pour demander l'introduction du suffrage féminin communal).

Femmes d'Outre-Mer au labeur

Dans le cadre de leur campagne annuelle, les institutions Action de Carême et Pain pour le prochain, ont organisé à la Galerie de l'Athénée à Lausanne, une exposition de photos sur le thème « Femmes d'outre-mer au labeur ». Mme Agathe Salina, responsable pendant de nombreuses années de la formation des femmes, aussi bien en Afrique qu'en Asie et en Amérique latine, pour le compte d'organisations internationales, est l'auteure de ces photos-témoins, racontant plus que dix ouvrages, sur la situation des femmes du tiers-monde. L'exposition sera malheureusement terminée lors de la parution de cet article.

S. Ch.

Genève

Objectifs et résultats de Manpower Genève

Les problèmes de l'emploi ont des conséquences paradoxales. Manpower Genève a vu l'an dernier son chiffre d'affaires augmenter de 33 %, ce qui représente 5 % de bénéfice net, comme l'expliquait au cours d'une conférence de presse sa directrice Mme Mummenthaler.

Il faut bien dire que le travail à titre temporaire est symbole d'incertitude, tant pour l'employeur que pour l'employé. Il faut dire aussi que 55 % du personnel employé a moins de 25 ans, et que 42 % du personnel n'a travaillé que moins d'un mois.

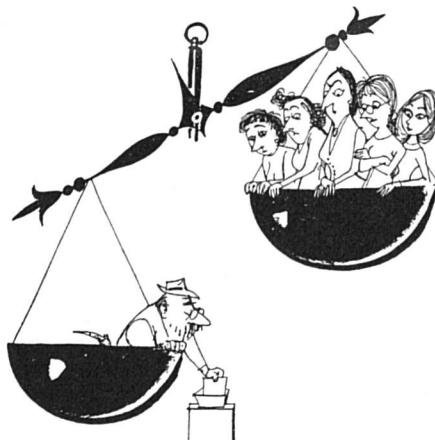
Il n'en reste pas moins que Manpower est une précieuse possibilité de dépannage et un outil utile à employeur et employé.

Nous reviendrons plus longuement le mois prochain sur les rapports Manpower-chômage, Manpower et les syndicats, les possibilités de recyclage etc.

Une nouveauté : la création de Manpower-sélection, qui s'occupe uniquement du recrutement d'emplois permanents et d'un secteur bancaire tout neuf, recherchant du personnel qualifié.

B vd W

SUFFRAGE FÉMININ



...JUSTE POIDS?

Après la commémoration très gaie et le repas de... gâteaux, le chanoine Jean-Marie Aubert, professeur à l'Université de Strasbourg, auteur du livre « La femme, antiféminisme et christianisme » retracé, pour les quelque 150 personnes assemblées, les causes de cette difficulté masculine à se débarrasser d'habitudes ancestrales, difficile que n'ont pas surmontée les hommes d'Eglise, malgré l'extraordinaire nouveauté du message du Christ. (« Il n'y a ici ni esclave, ni libre, ni homme, ni femme... »). L'exposé de M. Aubert passionna son auditoire : par sa façon directe et pleine d'humour, ses exemples concrets et actuels, il sut les intéresser à ces problèmes plus théologiques que politiques, mais dont la permanence n'échappa à personne. C'était une conclusion digne d'un tel anniversaire, un encouragement aussi à poursuivre notre quête vers l'égalité.

Les garçons pourront tricoter et les filles bricoler

Un seul objet a vraiment déchaîné les passions du Grand Conseil... au point que pour le voter, un député a demandé l'appel nominal. Un sujet qui risque vraisemblablement de bouleverser les habitudes séculaires qui régissent les rapports entre hommes et femmes. Oui, grâce à un vote arraché — par 42 oui contre 37 non et quelques abstentions (de ceux à qui le courage politique fit défaut à la dernière seconde) — les élèves de nos écoles risquent, désormais qu'ils soient filles ou garçons, d'avoir des leçons de travaux à l'aiguille et de travaux manuels. Plus de ségrégation... les mêmes joies et les mêmes peines pour tous. Cela pour diminuer la dépendance et augmenter l'autonomie des uns et des autres !